



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°29/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	7
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFRAGE :	8
Date de convocation :	le 02 décembre 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Robert HAMON

Pouvoir : Mme Magali ARNAL donne pouvoir à Mme Edith MARSCHAL

Absent : Mr Olivier GUEDON

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

OBJET : ENGAGEMENT DES DEPENSES EN INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025 AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 les crédits suivants :

Chapitres/Articles	Total des crédits d'investissement ouverts en BP 2024	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025
20/202	1 000,00 €	250,00 €
20/20415332	22 000,00	5 500,00 €
21/2111	3 000,00	750,00 €

21/2116	12 500,00 €	125,00 €
21/2131	75 000,00 €	750,00 €
21/2132	85 000,00 €	21 250,00 €
21/2158	6 000,00 €	1 500,00 €
21/21621	1 500,00 €	375,00 €
21/2184	1 000,00 €	250,00 €
21/2188	2 000,00 €	500,00 €
23/231	126 958,17€	31 739,54 €
Total	335 958,17€	83 989,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité

l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2025 des crédits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de la publication le 16 décembre 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

